

Mairie de VAUXRENARD (Rhône)
Arrondissement de Villefranche sur Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7	Date de la séance : 08 juillet 2024 Date de la convocation : 25 juin 2024
Présents : MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain - FOREST Daniel - GULGILMINOTTI Morgan- POURREYRON Cyril - Mmes PRELE Chrystel - ROCHER Rollande Absent excusé : SAVOYE Marc	

Le Conseil Municipal de la commune de VAUXRENARD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, Maire.

Dispositif Cantine à 1 €

Pour information, la gestion de la cantine est gérée par l'association du restaurant scolaire, c'est elle qui gère l'emploi, le salaire de la cantinière, l'achat des fournitures, la facturation des repas aux parents. Elle souhaiterait mettre en place le dispositif de la cantine à 1 € proposé par le ministère des solidarités et des familles.

M. le Maire présente le dispositif : il consiste à facturer aux parents le repas à 1€ sous condition du montant du quotient familial < 1000€. Mais cette opération peut être portée uniquement par une collectivité et non par une association. C'est pourquoi un partenariat entre l'association du restaurant scolaire et la commune de Vauxrenard pour le RPI Emeringes/ Vauxrenard est nécessaire. C'est la commune de Vauxrenard qui signera la convention avec l'Etat et percevra les aides télédéclarées à l'Agence de Services et de Paiement de l'Etat. La somme perçue par la mairie sera reversée à l'association pour permettre le remboursement des frais avancés pour les foyers bénéficiaires du dispositif.

Le dispositif via une convention triennale avec l'Etat est possible si et seulement si l'Etat contribue. En cas de fin de l'accord la disposition est caduque.

La commune d'Emeringes doit délibérer de son côté similairement pour une application dans le cadre du RPI.

M. le Maire propose :

- de l'autoriser à signer la convention triennale sur la tarification sociale des cantines scolaires avec l'Etat, sitôt délibération similaire d'Emeringes.
- de l'autoriser à gérer la partie administrative, financière et l'interface avec les services de l'état pour les 2 communes Emeringes et Vauxrenard dans le cadre du RPI via le secrétariat de mairie de Vauxrenard.
- de l'autoriser à reverser les sommes perçues par l'état dans le cadre du dispositif à l'association du restaurant scolaire.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 6 voix pour et 1 abstention, décide

Accusé de réception en préfecture

069-21690055 autoriser le Maire à signer la convention triennale sur la tarification sociale des cantines
Reçu le 30/07/2024 avec l'Etat

- **D'autoriser** M. le Maire à gérer la partie administrative, financière et l'interface avec les services de l'état pour les 2 communes Emeringes et Vauxrenard dans le cadre du RPI via le secrétariat de mairie de Vauxrenard.
- **D'autoriser** M. le Maire à reverser les sommes perçues par l'état dans le cadre du dispositif à l'association du restaurant scolaire.

Ainsi fait et délibéré, à VAUXRENARD, les jours mois et an que sus dits.

Le Maire Sixte Denuelle

